

Règlement intérieur ESG MOUCHE

No Kill

Relâcher toute truite fario prise en rivière quelle que soit sa taille.

Ardillons écrasés

Ecraser les ardillons pour ne pas blesser le poisson remis à l'eau.

Respect de l'environnement

Ne pas jeter de déchet dans la nature. Ne pas provoquer de détérioration.

Respect de la réglementation

Être en possession des permis et cartes de pêche nécessaires. Suivre les différentes réglementations des parcours et réservoirs. Suivre la réglementation du club de l'ESG MOUCHE. Lors de sortie pêche, un mauvais comportement ou non respect du lieu de pêche compromet l'image du club dont la responsabilité incombe au président et aux membres du bureau.

Respect des personnes

Présenter son permis et carte de pêche à toute personne assermentée qui le demande. Respecter les autres personnes pouvant bénéficier des cours d'eau (baigneurs, kayakistes, promeneurs, pêcheurs, etc.).

Respect du local

Respecter les locaux (local club, gymnase) et le matériel mis à votre disposition par le club. Ne rien emporter hors du local sans l'autorisation du propriétaire ou d'un membre du bureau.

Prêt de matériel club aux nouveaux arrivants

Le club met à disposition les étaux et différents matériaux. Au bout de 4 séances d'essais, le nouvel adhérent devra acheter son matériel (hameçons, plumes).

Sorties club

Les sorties organisées par le club devront être réglées, pour les intéressés, 1 semaine avant l'évènement. Au delà de ce délai, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la réservation non acquittée.

Séjour club

Pour participer à un séjour organisé par le club, en toute sécurité, les participants devront répondre aux conditions suivantes :

- . Cotisation à jour.
- . 1 an d'ancienneté au club à partir de la date d'adhésion.
- . Autonomie au niveau du matériel de pêche. Chaque participant devra avoir son propre matériel et ne pas dépendre d'autrui.
- . Autonomie au niveau de l'action de pêche.

Le bureau informera les éventuels participants du niveau de difficulté des séjours et sorties club (parcours difficiles, montagneux, rivières profondes avec courant ...) afin d'évaluer ensemble la possibilité ou pas d'une participation dans un souci de sécurité pour chacun.

Adhésion ESG MOUCHE

Être à jour de sa cotisation annuelle. Les membres du bureau, après concertation, se réserve le droit d'exclure l'un de ses membres présentant un comportement non approprié ou ne respectant pas le règlement intérieur. Accepter les conditions précédentes.